LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SIX MAI, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 30 avril 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :
- Catherine DREZET donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Éric MOISAN, Nicole POULAIN, Christophe ROBIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nathalie BEAUVY

Délibération n°2025-067

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 5 Pouvoirs : 2

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) – EXPERIMENTATION
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SOLAAL BRETAGNE

L'association SOLAAL Bretagne, spécialisée dans le don agricole, souhaite mettre en culture les parcelles cadastrée 270 ZN 102 et 103 du parc d'activités de Lanjouan 2, en partenariat avec Garun Paysanne, qui prendrait à sa charge l'exploitation de la parcelle jusqu'à la vente de la récolte auprès de l'entreprise Jarnoux. Cette vente serait ensuite valorisée, soit par un don financier soit par un don de produits alimentaires à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire du territoire.

Considérant :
- Les politiques publiques de Lamballe Terre & Mer :
  - Le projet alimentaire territorial (PAT) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec une production locale et une utilisation/valorisation locale des produits (circuit court),
  - L'environnement, puisque le blé noir est une culture ne nécessitant pas ou très peu d'intrants (compatible avec les objectifs du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV),
  - La stratégie biodiversité, puisque le blé noir est favorable pour les insectes pollinisateurs (et donc à l'apiculture)
  - L'économie par une valorisation du foncier économique de Lamballe Terre & Mer, qui en cours de commercialisation mais sans projet actif,

- Le social, grâce à un don un don financier soit par un don de produits alimentaires à une ou plusieurs associations d'aide alimentaire du territoire,

- Que Lamballe Terre & Mer est propriétaire de ces parcelles situées dans le parc d'activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor),
- Que Lamballe Terre & Mer a proposé, à l'association SOLAAL Bretagne, d'en avoir la disposition dans le cadre d'une activité agricole visant à soutenir les structures de l'aide alimentaire,
- Que cette mise à disposition est temporaire (jusque fin 2025) et à titre gratuite,

Vu :
- Le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L.411-2,
- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE le partenariat avec l'association SOLAAL Bretagne, selon les modalités décrites ci-dessus,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 14 MAI 2025
Le Président,

Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 16 MAI 2025
De la publication le 16 MAI 2025

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale